



BASSINS

Informations Conseil Communal 26 septembre 2019

Wifi 1 : SALLE_GYM_BASSINS_BACK

PWD : BoisSuisse2015

Wifi 2 : SALLE_GYM_BASSINS_FRONT

PWD : BoisSuisse2015



BASSINS

CAD



BASSINS

Accord
Commune Romande Energie
période transitoire
16.5.2019 – 30.6.2019



BASSINS

CAD



BASSINS

Accora

Commune Romande Energie

1.7.2019 en force

reste à finaliser :

création de servitudes



BASSINS

CAD



Accord

**Romande Energie - Client
quelques contrats non signés :
cela nécessite un avis de droit**



BASSINS

CAD

Lorsque vous avez déposé votre demande de permis de construire, celle-ci indiquait sous système de chauffage « *chauffage à distance* », l'agent énergétique de chauffage étant la chaleur à distance.

En d'autres termes, la Municipalité a subordonné l'octroi du permis de construire de votre bâtiment d'habitation au raccordement des installations de chauffage au réseau de chauffage à distance, conformément à l'art. 5.4 RPPA. **En d'autre termes encore, il n'est pas possible de se déconnecter du système de chauffage à distance.**

Une telle manière de procéder reviendrait en effet à révoquer l'autorisation de construire qui vous a été accordée. Or, ma mandante entend continuer à subordonner l'octroi du permis de construire d'un bâtiment d'habitation nouveau ou en grande transformation au raccordement aux installations de chauffage à distance au sens de l'art. 5.4 RPPA.

En conclusion, il vous est fait interdiction d'installer un autre système de chauffage.



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

RÉVISION DU PLAN

**mise à l'enquête PGA
du 8.7 au 9.9.2019
62 jours TERMINEE**

	17
	1824
(examen préalable)	22.05.2014
Version (examen complémentaire)	29.08.2016
Version (exa. complémentaire n°2)	12.02.2018



BASSINS

Enquête publique des plans d'affectation, directeur et du règlement des constructions

- 9 oppositions ont été enregistrées pour le PACom
- 1 opposition collective a été déposée pour le PDCom
- AUCUNE opposition pour le RPACom



BASSINS

Enquête publique des plans d'affectation, directeur et du règlement des constructions

- Suite des opérations :
 - Rencontre avec les opposants les 7 et 9 octobre 2019 avec commission d'urbanisme
 - Levée des oppositions par préavis municipal (au plus tard avril 2020)



BASSINS

COMMUNE DE BASSINS

mise à l'enquête

emprise route

Plattets – Colonie du

8.7 au 7.8.2019

Modifica

(PGA)

824

Vers

22.05.2014

Vers

29.08.2016

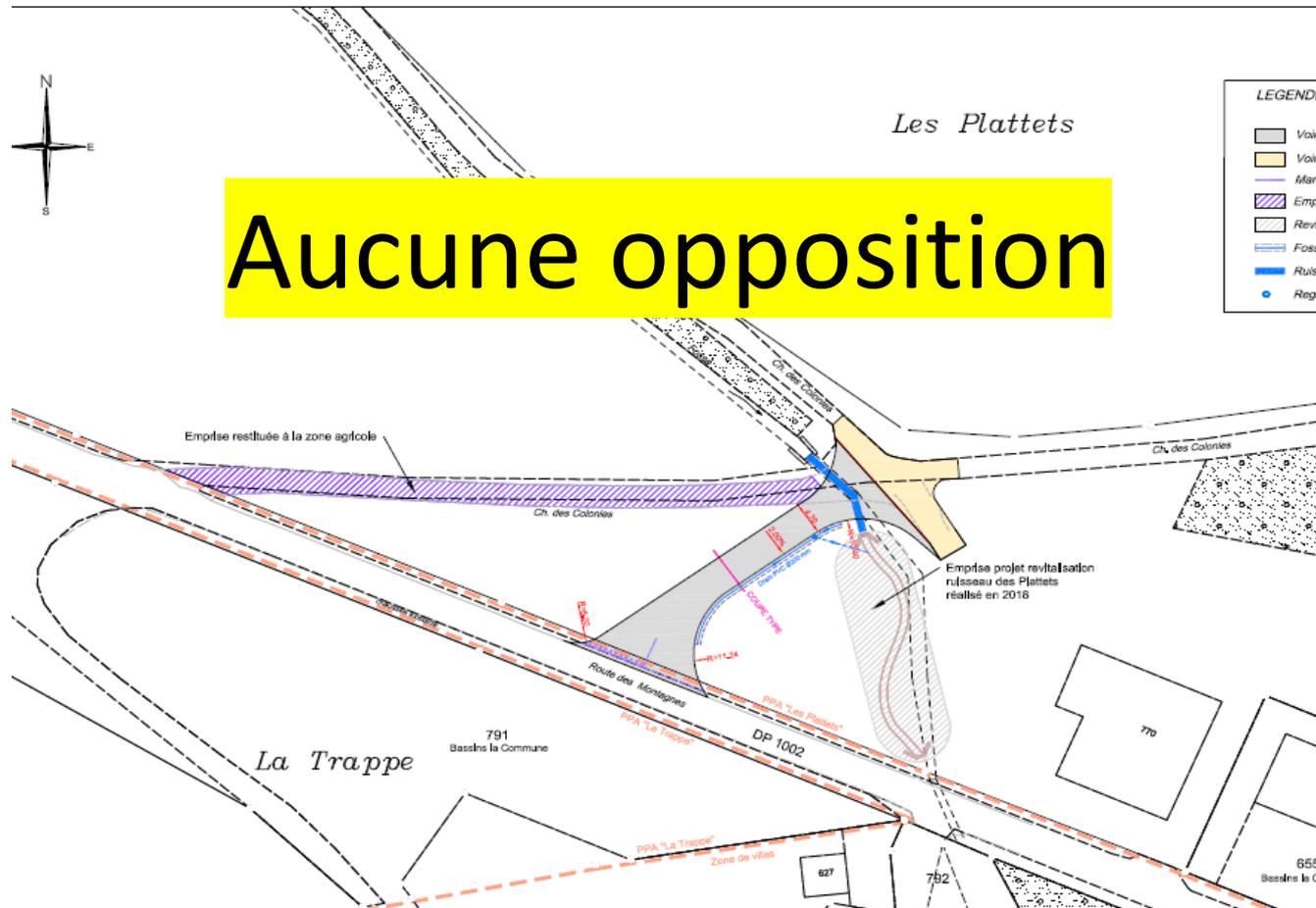
Vers (exa. complémentaire n°2)

12.02.2018



BASSINS

Route des Colonies (autres dispositions légales)





BASSINS

Dessertes forestières





BASSINS

Dessertes forestières



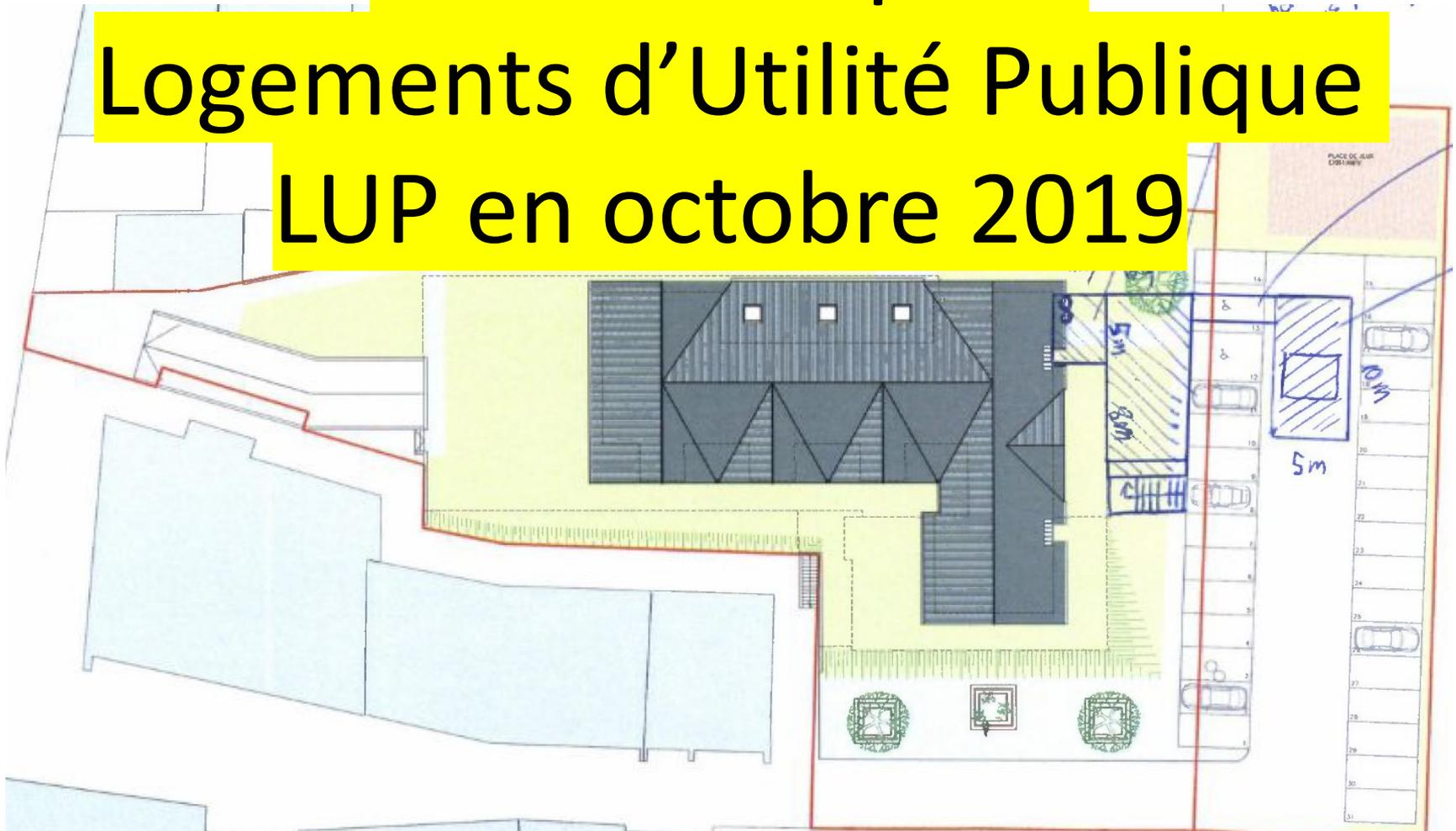


BASSINS

mise à l'enquête

Logements d'Utilité Publique

LUP en octobre 2019





Interpellation Zesiger-Schaerrer Eclairage public

réponse par oral article 62 du règlement du conseil communal

- Mai 2018
 - dépôt de dossier de subventionnement pour études énergétique et d'infrastructure de notre éclairage public

- Décembre 2018

Annonce d'un
préavis

extra-budgétaire
budget 2019

Annexe 3

Bassins, le 12 novembre 2018

Liste de crédits extrabudgétaires 2019

1.	Rénovation des cloches église	55'000 CHF
2.	Réfection des dessertes forestières libération fonds forestier	60'000 CHF
3.	Eclairage public	120'000 CHF
4.	Plafond d'endettement	Adapter à la réalité
5.	Chaufferies	Adapter aux circonstances



BASSINS

Eclairage public

- Juin 2019 le même soir information de la Municipalité au sujet de la réponse de Romande Energie

- Interpellation

2019

Concept d'éclairage public

Programme de subvention

du canton de Vaud

Commune de Bassins





BASSINS

Rappel Eclairage public du 25 juin 2019

- Variantes étudiées

- 5. Scénarios de modernisation et potentiel d'économie d'énergie

- 5.1. Scénario 1 – Renouvellement en LED sans abaissement

- 5.2. Scénario 2 – Renouvellement en LED avec abaissement nocturne

- 5.3 Scénario 3 communal

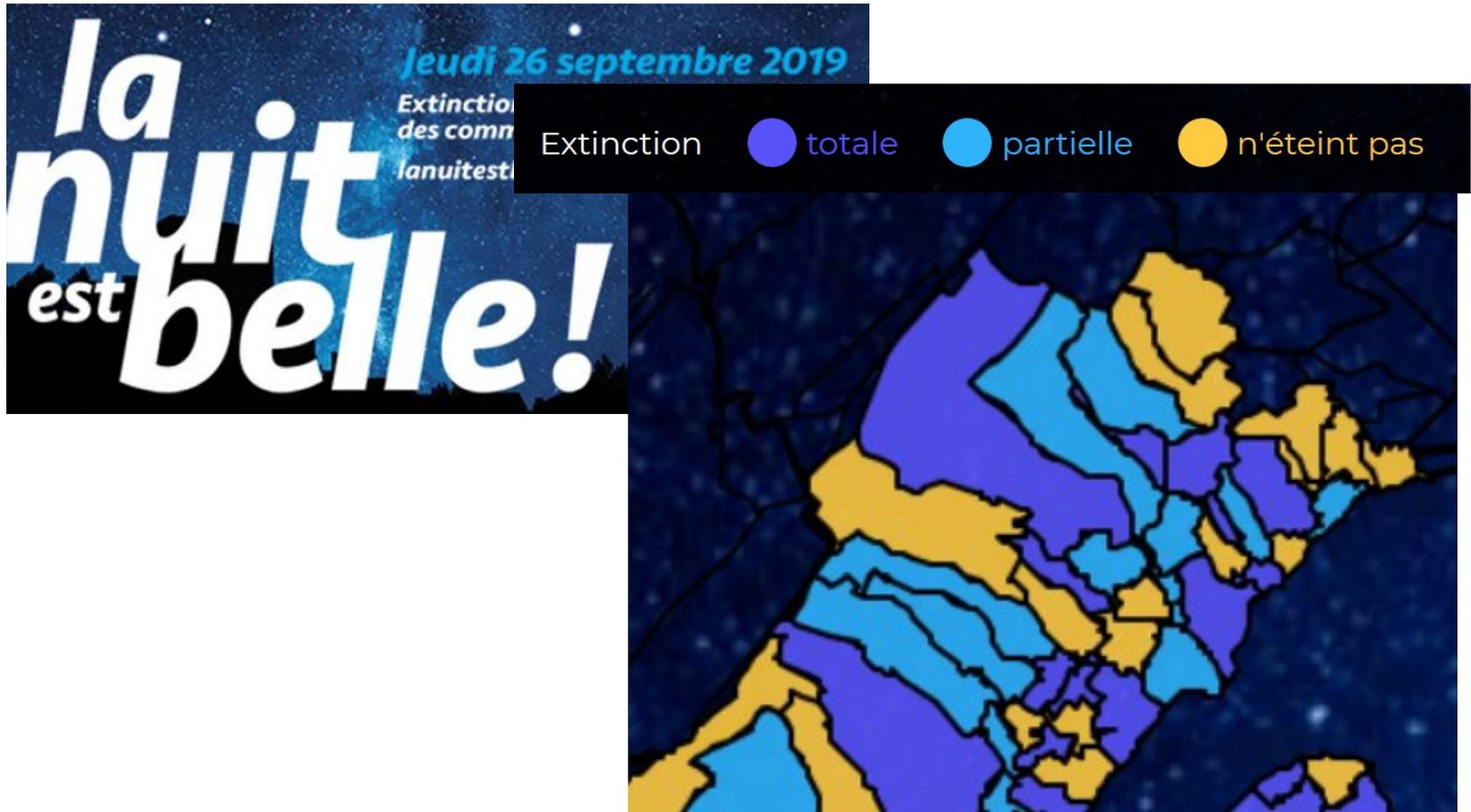
- Interruption de l'éclairage public à 23h30 comme l'église.

- A ETUDIER



BASSINS

Action du 26 septembre 2019





BASSINS

Prochains débats

- Arrêté d'imposition (rien d'extraordinaire)
- Règlement Protection Civile
- Plafond d'endettement à corriger
- Budget 2020
- Eclairage public selon plan d'investissements
- Route du Châtelard
- Modernisation des compteurs d'eau sous pression

En vert nouveau

En rouge déjà annoncé



BASSINS



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

A propos de la demande de la CoFin au sujet du préavis 11/19

Suite à l'analyse du préavis 11/19, la commission des finances en date du 9 septembre 2019 émet les éléments suivants :

- *la CoFin propose d'intégrer la dépense relative aux cloches directement dans le budget.*
- *Si la municipalité présente malgré tout le préavis, ils donneront un avis négatif.*
- *Si la municipalité le met au budget ils nous soutiennent.*
- **Dans le climat que nous avons connu, cette forme de proposition est surprenante.**



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

Rapport de la commission des finances du conseil de Bassins

Concernant le préavis 15/16

Conclusion :

La commission des finances demande avec insistance au conseil communal de porter une attention toute particulière à chaque demande de crédit extrabudgétaire présenté au cours de cette législature.

La commission des finances recommande au conseil communal d'accepter le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 soit CHF 15'950'000 en précisant que chaque demande de crédit extrabudgétaire pendant la législature doit être présentée et avalisée par le conseil Communal.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

Il est indispensable de respecter le RCom et la volonté du conseil.

RÈGLEMENT sur la comptabilité des communes (RCom) 175.31.1

2 articles sont essentiels :

Art. 1 [5]

1 Les dispositions du présent règlement fixent les règles relatives à l'établissement du budget et **du plan des dépenses d'investissements** et à la tenue des comptes des communes, des fractions de communes, des confréries, des associations de communes, des fédérations de communes et des agglomérations.

Chapitre IV Plan des dépenses d'investissements

Art. 18 Compétence

1 La municipalité **établit annuellement le plan des dépenses d'investissements.**

2 Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement; il n'est pas soumis au vote.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

L'objet a été présenté dans le cadre des budgets dès 2017.

Préavis n° 08/17

Préavis municipal relatif au budget pour l'année 2018

Bassins, le 13 novembre 2017

Annexe 2

Liste des crédits extrabudgétaires 2018
(vision 2016 à 2021 du plan de législature)

Thème	Investissements (CHF)
Réfection des cloches de l'église	55'000

Conformément à la décision municipale compte tenu de la situation financière de la commune, les crédits d'investissements sont limités au strict minimum jusqu'à l'amélioration constatée.

Il est évident que cette dépense sera présentée au Conseil Communal en temps voulu afin d'obtenir le crédit nécessaire.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

Puis,

Annexe 3

Bassins, le 12 novembre 2018

Liste de crédits extrabudgétaires 2019

1.	Rénovation des cloches église	55'000 CHF
2.	Réfection des dessertes forestières libération fonds forestier	60'000 CHF
3.	Eclairage public	120'000 CHF
4.	Plafond d'endettement	Adapter à la réalité
5.	Chaufferies	Adapter aux circonstances

La Municipalité présente une liste de crédits extrabudgétaires offrant une vision de base des travaux sur la durée de la prochaine législature.

Il est évident que toutes ces rubriques seront présentées au Conseil Communal en temps voulu.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :  La Secrétaire : 
D. Lohri  N. Angélez



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- L'objet présenté pour la réparation des cloches est une dépense unique.
- Le préavis 11/19 est important car il s'agit de l'entretien urgent du patrimoine. La population est sensible au fait que les cloches ne fonctionnent pas.
- C'est une dépense extra-budgétaire qui dépasse la limite financière de la compétence municipale accordée par le conseil communal.
- Elle n'a aucune influence sur le budget de fonctionnement pour les années à venir. Elle ne représente pas une charge liée à un emprunt.
- Lors du budget 2019, la commission avait débattu des dessertes forestières que nous voulions passer au budget. La décision a été prise de passer par un crédit extra-budgétaire **total**.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

S'il est un préavis à reporter c'est le numéro 12/19.

Il n'a pas été annoncé en 2018, dans la liste des crédits extra-budgétaires et pourrait être mis dans celui de 2020.

- Contrairement au préavis des cloches, le bâti du columbarium n'existe pas. Il n'y a pas d'entretien à effectuer et il est possible de décaler.
- A ce jour, nous avons trouvé des solutions avec les familles concernées par le deuil.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

S'il est un préavis à reporter c'est le numéro 12/19.

Il n'a pas été annoncé en 2018, dans la liste des crédits extra-budgétaires et pourrait être mis dans celui de 2020.

- Permettez-nous de rendre attentif le conseil communal que les 2 préavis, présentés, permettent d'annuler des écritures comptables engendrées par la problématique de la péréquation de 2016 ayant déclenché ce doute.
- **Pour mémoire, déficit de 700'000 CHF à cause des acomptes de péréquation et l'année suivante, bénéfice de 640'000 CHF ventilé sur plusieurs écritures.**



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

Impacts et discrédits sur l'image financière de la commune

Le rapport de la commission parle de 3 points surprenants pour refuser un préavis annoncé depuis 2017 mais avec les mêmes constatations accepte le préavis 12/19.

Cependant, étant données les finances actuelles de la commune et à la veille de décisions budgétaires importantes soit :

- L'arrêté d'imposition, conseil extraordinaire d'octobre
- Dès 2020, AVASAD au point d'impôt au lieu de fr. par habitant
- Emprunts, 2013 facture sociale et 2014 charges courantes toujours ouverts pour fr.1'600'000.- au 31.12.2018

Il semble essentiel à la commission des finances d'inclure les dépenses liées à la réparation des cloches de l'église et la remise en marche de l'horloge dans le budget 2020.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- **Arrêté d'imposition**
- L'argument du conseil extraordinaire pour l'arrêté d'imposition est trompeur.
- Nous avons expliqué que pour préparer le budget et par effets collatéraux, l'arrêté d'imposition, il était nécessaire de procéder par ordre chronologique en fonction des dépôts de référendum possibles qui influencerait le budget.
- La loi fixe au 30 octobre 2019, la date limite pour voter le préavis d'arrêté d'imposition. Il n'y a donc aucun élément extraordinaire à convoquer un conseil pour respecter cette date.
- Cette phrase est susceptible de semer le trouble de manière inutile dans l'esprit des conseillers et de la population. A la vue des promptes réactions sur les réseaux sociaux, les courtes minutes qui ont suivi la publication officielle sur le site de la commune des préavis, le doute était semé.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

AVASAD

Le 2^{ème} point au sujet de l'AVASAD ne remet pas en question le mode de financement des préavis 11 et 12. Au contraire l'indication a été donnée pour expliquer le flux de trésorerie à venir. Des détails seront fournis avec le préavis sur le taux d'impôts et pour comprendre les effets veuillez consulter le [site UCV](#) ou le postulat Lohri.

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

S'abonner à UCV-Info 

Retrouvez-nous sur 

Contacts 

 Espace Me



UCV 

AGENDA 

FORMATIONS 

THÉMATIQUES 

ANNUAIRE 

Rechercher dans le site

Accueil > UCV > Prestations > Actualités >

Association 

Programme 2016-2021

RIE III vaudoise : l'UCV a obtenu une compensation de CHF 50 millions pour les communes, et même plus !

Le postulat Lohri

26/09/2019

30



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- **Le postulat Lohri**
- Sur la base du postulat Lohri, le Conseil d'Etat a demandé à ce que la part communale au financement de l'AVASAD soit basculée au canton en 2020. Sans modifier les principes actuels de gouvernance (canton/communes), ce transfert implique une bascule lors de laquelle les communes économiseraient un point d'impôt pérenne. Explications : aujourd'hui, la part communale à l'AVASAD est calculée en franc par habitant (CHF 93/hab.). Pour 2020, la part communale est estimée à environ CHF 85 mios, soit 2.5 points d'impôt communaux. Par conséquent, les communes, dans leur ensemble, verront leurs charges diminuer de 2.5 points, mais ne devront diminuer leur taux seulement de 1.5 point. Globalement, c'est donc un gain d'un point d'impôt pour les communes. Individuellement, la part communale étant calculée en franc par habitant, chaque commune devra calculer sa propre diminution de charges (environ CHF 95.-/habitant en 2019), et sa diminution de recettes (1.5 point d'impôt). L'Etat a garanti la neutralité fiscale pour les contribuables en proposant une baisse de 1 point en 2020.
Cette économie d'un point d'impôt a été proposée par l'UCV dans ces négociations, afin d'apporter une amélioration pour les finances communales mises à rude épreuve dès l'année prochaine.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- **Emprunts 2013 facture sociale et charges ouvertes**
- Le 3^{ème} point a aussi suscité des discussions avec la commission de gestion lors des comptes 2018. Il a été demandé à la boursière de sortir les chiffres des intérêts et les charges de la gestion des 1'600'000 CHF par des emprunts. La réponse n'a pas été en défaveur du système mis en place par la commune.
- Pour mémoire, si vous désirez comparer ces 1'600'000 CHF à un élément concret ; le voici :



BASSINS



Boucllement

01.01.2018 - 31.12.2018

5703 Bassins

(Toutes Perceptions PP-PM-IS)

RECAPITULATION

Arriéré au 31.12.2017		1'188'905.27
Correction d'arriéré		0.00
Arriéré au 01.01.2018		1'188'905.27
Correction d'arriéré - reprise IT/PM		0.00
Total des Revenus		4'668'782.72
Total des Charges	43'937.09	
Acomptes Versés	4'340'000.00	
Frais OP versés par Etat	2'638.22	
IA supputé	5'415.45	
IA à récupérer	61'826.72	
Arriéré au 31.12.2018	1'368'953.68	
Totaux	5'822'771.16	5'857'687.99
Solde en votre faveur	34'916.83	
Totaux égaux	5'857'687.99	5'857'687.99



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- **Mettre en relation 1'368'953.68 CHF d'arriérés d'impôts au 31.12.2018 avec le montant de 1'600'000 CHF permettrait de nuancer quelque peu cette somme énorme.**
- Vous avez donc la démonstration qu'il nous faut bien des emprunts ouverts pour avoir la trésorerie nécessaire à payer nos factures en attendant que les impôts rentrent.
- Ces emprunts seront fermés lorsqu'au 31.12 de l'année civile, le décompte de bouclage cantonal arrivera à 0 CHF d'arriérés.
- Il faut bien des ATF Avance à Termes Fixes pour faire office de banque communale.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- **Concernant le terme facture sociale associée à « emprunts », nous vous rappelons que :**

la commune n'a aucun arriéré de :

- **facture sociale,**
- **facture de péréquation,**
- **facture de gendarmerie**
- **pour toutes les années 1998 à 2018.**

Pour mémoire le décompte final 2018 est transmis aux communes en août 2019.

NB : A ce jour, la gendarmerie frais 2019 est payée en entier et en avance sur le planning. (cogestion)



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

- Pour ces diverses raisons, la Municipalité demande au conseil communal de bien réfléchir sur les conclusions des rapports de commission des finances et en aucun cas, elle peut admettre de passer par le budget pour une dépense ayant été présentée en toute transparence au conseil communal.
- Il faut une ligne de conduite. Nous ne pouvons pas une fois nous dire de ne pas mettre une dépense au budget et quelques mois plus tard nous dire le contraire.
- A la vue des discussions en plénum, la Municipalité analysera la situation avant le vote final des préavis 11 et 12/19.



BASSINS

Préavis 11/19 Cloches

Ces 2 préavis n'ont pas de raison d'avoir une analyse différente au niveau de la planification financière.

Nous vous rappelons que les fonds de réserve, créés pour masquer le retour bénéficiaire de la péréquation, ne sont pas des carnets d'épargne comme le fonds forestier.

Ce ne sont que des écritures. Il eût fallu annoncer, lors des comptes 2017 présentés en juin 2018, un bénéfice qui compensait l'image catastrophique des comptes 2016 et éviter de faire croire aux gens que la commune a réussi en un tour de mains à alimenter des fonds de réserve.

Mais il y avait pas cette volonté à cette époque.